

Capital Culturel Européen

Spécialiste des séjours pédagogiques



CCE Voyages
Capital Culturel Européen



Apprendre ailleurs, c'est grandir autrement...

Votre expert des séjours scolaires depuis 1988

- ▶ Collèges
- ▶ Lycées
- ▶ Études supérieures

Sommaire

- 3 -** Qui sommes-nous ?
- 4 -** Les étapes de votre voyage
- 5 -** Notre calendrier
- 6 -** Financer votre voyage
- 7 -** Vos coupons avantages
- 8 -** Infos pratiques & hébergements
- 9 -** Le programme +
L'accompagnateur CCE
- 10 -** Assurances & Charnay Affaires
- 11 -** CGV
- 12 -** Nous contacter

Consulter nos brochures :



Grande Bretagne
Italie - Grèce
Espagne - Portugal
Autres destinations

é dito

Chers professeurs, chers organisateurs...

Organiser un voyage scolaire, c'est bien plus qu'un simple déplacement : c'est offrir à chaque élève une expérience de vie, une ouverture au monde, une parenthèse inoubliable dans leur parcours éducatif.

Depuis nos débuts, nous avons à cœur d'accompagner les enseignants dans la construction de projets pédagogiques ambitieux, accessibles et sécurisés. Parce que chaque groupe est unique, nous concevons des séjours sur mesure, avec une attention particulière portée à la qualité des prestations, à l'accueil sur place et à la richesse des programmes proposés.

Dans un contexte où la mobilité éducative prend tout son sens, notre mission est de faciliter ces départs qui font grandir : en développant des partenariats solides, en optimisant les coûts, et en assurant un suivi rigoureux à chaque étape.

Cette brochure reflète notre engagement : vous y trouverez des idées de destinations, des conseils pratiques, et surtout notre volonté de faire de chaque projet une réussite partagée.



Mireille RIBEIRO- DUBY
Présidente de CCE Voyages

CCE Voyages

Depuis près de 40 ans, nous sommes spécialisés dans l'organisation de voyages scolaires et de séjours en groupes à travers l'Europe et le monde.

Nos voyages scolaires

- Programmes sur mesure et à la carte.
- Principales destinations : Angleterre, Irlande, Ecosse, États-Unis, Espagne, Italie, Grèce, France, Belgique, Allemagne, Autriche, République Tchèque, Pologne, Portugal...
- Hébergement en familles d'accueil ou hébergements collectifs de qualité.
- **Accompagnateurs expérimentés et formés par CCE.**

Groupes adultes

Nous créons nos propres programmes pour les groupes de familles, d'amis, d'associations ou d'entreprises avec accompagnement inclus.

**Nouveauté
2025-2026**

Séjours étudiants

Professeurs en école spécialisée, quel que soit le niveau de vos étudiants, vous souhaitez leur offrir une expérience de voyage enrichissante, en lien avec leur programme ou pour renforcer leurs compétences linguistiques ? Nous concevons des séjours sur mesure, adaptés à vos objectifs pédagogiques !

Un programme viticole en Espagne ou en Italie ?

Un programme cinéma et théâtre à Londres (en Angleterre) ?

Un programme histoire et arts à Berlin (en Allemagne) ?

➤ **Plus d'infos : Appelez-nous au 03 85 20 54 85 et échangez avec nos experts destinations !**



Notre engagement RSE Des ruches pour la biodiversité

Chez CCE, nous croyons qu'un voyage responsable commence aussi... à la maison.

C'est pourquoi nous avons installé depuis plusieurs années **des ruches sur notre site**, entretenues avec passion par un apiculteur local.



Ces ruches participent à la préservation de la biodiversité en favorisant la pollinisation locale.

Chaque année, elles nous offrent une belle récolte de miel 100 % naturel, que nous partageons avec nos partenaires et collaborateurs.

Cette démarche s'inscrit dans notre volonté de conjuguer tourisme et respect de l'environnement, à notre échelle.

LES ÉTAPES DE VOTRE VOYAGE

Notre accompagnement s'articule en 5 grandes étapes, pour un suivi clair et rassurant :



1

Demander votre devis

- Contactez-nous par téléphone, e-mail ou via notre site internet.
- Nous vous rappellerons rapidement pour discuter ensemble de votre projet.
- Vous recevrez une proposition de programme et un devis détaillé dans les meilleurs délais.



2

Votre projet est validé

- Si notre proposition vous convient, une option est posée sur le séjour.
- Sa durée dépend de la disponibilité de l'hébergement et des prestations choisies.

3

Confirmation

- Avant l'échéance de l'option, retournez le devis signé.
- Vous recevez une facture d'acompte et un dossier d'inscription.
- Vous nous transmettez l'acompte et le montant de l'assurance (si souscrite).
- Nous confirmons les réservations (hébergement, transport, visites).

4

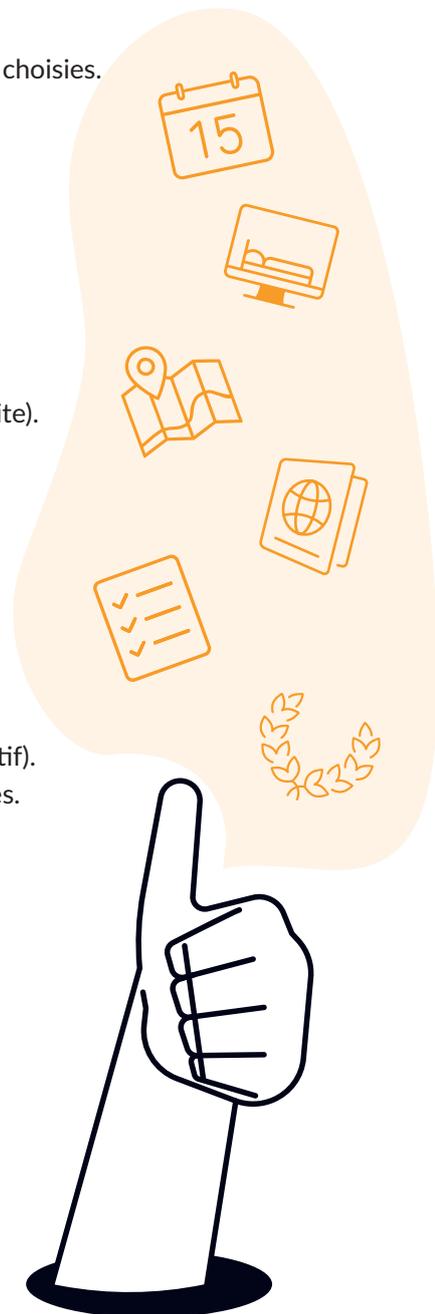
Préparation de votre voyage

- 8 semaines avant le départ, nous vous adressons la facture de solde.
- Nous intervenons auprès des parents d'élèves pour une réunion (facultatif).
- 10 jours avant le départ : répartition des élèves, constitution des groupes.
- Envoi des cartes 'oranges' aux familles et des cartes 'jaunes' aux élèves.

5

Bilan

- À votre retour, vous remplissez notre questionnaire de satisfaction.
- Nous analysons vos remarques pour améliorer nos services.



CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026



NOUVELLE REMISE - Semaines vertes

- **950€ de remise sur la prestation de l'accompagnateur CCE**
- Tarifs attractifs et accueil privilégié avec davantage de disponibilités.
- Réunion d'information Offerte dans un rayon de 200 km autour de Mâcon.
- Nouveauté CCE : Réunion d'information parents offerte en visio.
- Paek professeur offert : DVD, guide du pays, livres, ... (selon la destination).

NOUVELLE REMISE - Semaines bleues

- **700€ de remise sur la prestation de l'accompagnateur CCE**
- Tarifs attractifs et accueil privilégié avec davantage de disponibilités.
- Réunion d'information Offerte dans un rayon de 200 km autour de Mâcon.
- Nouveauté CCE : Réunion d'information parents offerte en visio.
- Paek professeur offert : DVD, guide du pays, livres, ... (selon la destination).

Semaines rouges

- Traversées maritimes chargées.
- Forte affluence sur les sites.
- Les élèves peuvent être plus de 4 par famille.
- Tarifs élevés.

Basse saison

Moyenne saison

Haute saison

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE 2025	JANVIER 2026	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
L 1 M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7	M 1 J 2 V 3 S 4 D 5	S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9	L 1 M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7	J 1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11	D 1 L 2 M 3 M 4 J 5 V 6 S 7 D 8	D 1 L 2 M 3 M 4 J 5 V 6 S 7 D 8	M 1 J 2 V 3 S 4 D 5 L 6 M 7 M 8 J 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28 M 29 J 30	V 1 S 2 D 3 L 4 M 5 M 6 J 7 V 8 S 9 D 10 L 11 M 12 M 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 J 28 V 29 S 30 D 31	L 1 M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7	M 1 J 2 V 3 S 4 D 5 L 6 M 7 M 8 J 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28 M 29 J 30 V 31
36	41	45	49	2	6	10	16	19	23	28
37	42	46	50	3	7	11	17	20	24	29
38	43	47	51	4	8	12	18	21	25	30
39	44	48	52	5	9	13	19	22	26	31
40	44	48	52	5	9	13	18	21	26	31

ZONE A : Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

ZONE B : Académies de Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

ZONE C : Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

FINANCER UN VOYAGE SCOLAIRE

✓ Privilégiez la basse saison (septembre à février)

Voyager en dehors des périodes de forte affluence permet de bénéficier de tarifs préférentiels, d'un meilleur choix d'hébergements et d'un accès plus fluide aux sites touristiques. Attention à la semaine précédant les vacances de printemps : les prix grimpent et les disponibilités se font rares.

✓ Remplissez les autocars au maximum

Plus le car est rempli, plus le coût par élève diminue. Si l'établissement ne compte pas assez de participants, proposez le voyage à toutes les classes ou envisagez une mutualisation avec une autre école du secteur.

✓ Choisissez des trajets de nuit

Partir et revenir de nuit permet de maximiser le temps sur place et de réduire le nombre de nuitées.

✓ Explorez les possibilités de subventions

De nombreux organismes peuvent vous aider à financer votre projet :

- Fonds de l'État ou de l'Union Européenne
- Aides du Ministère de l'Éducation Nationale (échanges, projets pédagogiques)
- Autres ministères (Jeunesse, Europe, Écologie, Recherche...)
- Aides des collectivités locales : mairie, département, région

✓ Lancez des actions de financement via les associations partenaires

Bien que les établissements scolaires ne puissent mener eux-mêmes des actions commerciales, les associations rattachées (associations de parents, foyers socio-éducatifs...) peuvent organiser ventes, tombolas ou événements pour collecter des fonds. Ces sommes peuvent ensuite être reversées sous forme de dons à l'établissement ou à la Caisse des Écoles.

✓ Faites-vous accompagner !

Des sociétés proposent des packages tout prêts pour organiser des ventes d'article ou des tombolas (Baltus Action, Sinergy, Initiatives...)



Avec 3 voyages cumulez,
jusqu'à 1170 € d'avantages

VOS COUPONS AVANTAGES

Offre cumulable avec les Remises
Accompagnateur : Semaine
verte : 950 €
Semaine bleue : 700 €

Renvoyez ce coupon pour obtenir vos réductions !

Dossier N° :Établissement scolaire.....

Nom et prénom du professeur :

Date du séjour :

► **Avantage RAPIDITÉ*** : Pour une réservation en avance, **CCE Voyages** vous offre une remise de

270 €*

Si acompte reçu au plus tard
le 15/09/2025

220 €*

Si acompte reçu au plus tard
le 15/10/2025

170 €*

Si acompte reçu au plus tard
le 31/10/2025

100 €*

Si acompte reçu au plus tard
le 15/11/2025



► **Avantage MINI-PARRAINAGE***

Parrainez votre établissement pour toute **nouvelle destination** avec **CCE Voyages** et bénéficiez d'une réduction de

200 €

Si les 2 séjours sont organisés durant l'année scolaire **2025/2026**

Nom du collègue parrainé, du même établissement

Dates du séjour du filleul



► **Avantage PARRAINAGE***

Parrainez un **nouvel établissement** jamais parti avec **CCE Voyages** et bénéficiez d'une réduction de

250 €

Si les 2 séjours sont organisés durant l'année scolaire **2025/2026**

Nom du nouvel établissement à parrainé

Dates du séjour du filleul



► **Avantage FIDÉLITÉ MULTI SÉJOURS***

Votre établissement a confirmé 3 dossiers avec **CCE Voyages** pour l'année scolaire **2025/2026**, bénéficiez d'une réduction de 150 € pour chaque dossier :

150 €

Dossier n° :

Dossier n° :

Dossier n° :

Bénéficiez de 450 € de remise pour 3 dossiers, **600 €** pour 4 dossiers sur la même période scolaire etc.

Infos
CCE

- Condition impérative : réception de l'acompte (hors assurance).
- Avantages cumulables les uns avec les autres.
- Cette offre ne concerne pas les séjours en France (une journée) et les Marchés de Noël (une journée).
- Avantage(s) déduit(s) de la facture de solde.

INFORMATIONS PRATIQUES & HÉBERGEMENT

Hébergement en familles d'accueil

Loger chez l'habitant permet aux élèves de découvrir le quotidien local et de s'immerger dans une nouvelle culture.

Les familles sont sélectionnées avec soin par nos correspondants locaux, présents sur place toute l'année. Les profils sont divers (familles avec ou sans enfants, retraités...) et perçoivent une rémunération.

Les coordonnées des familles sont transmises environ une semaine avant le départ.

Une bonne intégration implique une ouverture d'esprit et une acceptation des habitudes locales.

En cas de besoin, le correspondant local interviendra rapidement.

Hôtels et auberges de jeunesse

Ce mode d'hébergement convient aux groupes de petite ou moyenne taille, notamment si les élèves sont jeunes ou peu à l'aise avec la langue locale. Les élèves dorment en chambres partagées, les enseignants en chambres doubles.

Repas

Tous les séjours incluent la pension complète (sauf indication contraire) :

- Petit-déjeuner
- Panier-repas froid le midi
- Dîner

Le premier repas est servi à l'arrivée (soir), et le dernier repas est un panier-repas à emporter le jour du départ.

Les régimes spécifiques (sans gluten, sans arachides...) doivent nous être communiqués en amont du voyage pour que nous puissions informer nos familles.

Programme d'activités

Chaque destination propose un exemple de programme général ou thématique. Ces programmes sont flexibles et peuvent être personnalisés selon vos objectifs pédagogiques et votre budget.

Points de rassemblement

Chaque soir et chaque matin, les familles récupèrent les jeunes à un point de rencontre défini.

Pour les hébergements collectifs, la prise en charge se fait sur le parking de l'hôtel ou de l'auberge de jeunesse.

Sorties du soir

Pour des raisons de sécurité, les sorties nocturnes sans encadrement ne sont pas autorisées. Cette règle relève de la responsabilité des professeurs s'ils autorisent les élèves majeurs à sortir (selon les âges, les hébergements et directives des encadrants, à valider avec CCE en amont).

Documents d'identité

Pour l'Europe :

- Carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Autorisation de sortie du territoire (AST)
- Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
- Liste des élèves à faire valider en préfecture (Royaume-Uni)

Désormais, un passeport et l'ETA sont obligatoires pour les personnes majeures pour le Royaume-Uni.

Pour les États-Unis :

- Passeport biométrique individuel
- Autorisation ESTA
- AST également requise

Les élèves de nationalité étrangère doivent se renseigner auprès du consulat du pays de destination.



LE PROGRAMME ET L'ACCOMPAGNATEUR CCE

Sont prévus dans nos programmes de base :

- 3 ou 4 Professeurs de l'établissement (base 49 ou 56 élèves inscrits).
- 1 Accompagnateur CCE pendant toute la durée du séjour (sauf France, USA, Canada et pays d'Europe Centrale sur demande). Pas obligatoire mais fortement recommandé !
- Transport en autocar grand tourisme incluant tous les frais (hébergement du conducteur, frais d'autoroute et de parkings).
- 1 ou 2 conducteurs de relais pour tous les trajets de nuit .
- Alternative : transport en Avion ou Train + Autocar sur place.
- Traversées Maritimes (pour la Grande-Bretagne).
- Hébergement en pension complète.
- Repas au restaurant supplémentaires.
- Réservations et entrées aux excursions et visites du programme.
- Boîte vocale pour prendre des nouvelles pendant toute la durée du séjour.
- Assurance Responsabilité Civile, Individuelle, Rapatriement et Perte de Bagages (MAIF).
- Portail d'inscription en ligne pour tous les participants (élèves et professeurs encadrants) au séjour.
- « Cartes Oranges » à destination des parents (transmises à l'établissement) indiquant les coordonnées : de la permanence CCE disponible 24H/24, 7J/7, de la famille d'accueil de l'élève (ou du centre d'hébergement), des professeurs et de l'accompagnateur CCE.
- « Cartes Jaunes » à destination de chaque élève indiquant les coordonnées de notre organisateur local et de l'accompagnateur CCE.

La qualité
CCE

OPTIONS

- Réunion d'information aux parents par un représentant CCE (dans la limite de 200 km autour de Mâcon)
- Possibilité de réunion parents en visioconférence
- Livret pédagogique pour chaque élève (programme, informations sur la destination, quiz, cartes, plans...)

L'accompagnateur CCE

Les avantages

- Est présent du 1er au dernier jour de votre voyage.
- Est votre interlocuteur pendant tout le séjour.
- Prend en charge l'organisation logistique de tout le séjour (horaires, retrait des billets, trajets, contrôles en douanes).
- Est en relation permanente avec les organisateurs locaux (familles, hébergements collectifs).
- Est en lien permanent avec les équipes réactives de CCE.
- Gère les éventuels imprévus (hébergement, santé...) et les urgences transports.
- Assure des commentaires d'ordre général sur le pays et sur les visites prévues au programme.
- Maîtrise le timing.
- Parle la langue du pays.
- Prend en charge un petit groupe d'élèves pour les visites des musées en accord avec les professeurs en cas de besoin.
- Dispose d'un téléphone portable pour assurer les urgences sur place.
- Remet à chaque professeur un programme, des listes d'élèves et des dépliants sur les visites.

SANS ACCOMPAGNATEUR : vous assumez toutes les fonctions listées

Nous constituons un **dossier de séjour complet** (listes d'élèves, confirmations de toutes les visites et informations nécessaires au bon déroulement du voyage, documentation touristique).

Nous vous l'adressons la semaine qui précède le départ.

Nous sommes à votre disposition pendant tout le séjour.

Attention, l'accompagnateur n'est pas un guide ! (il n'a pas l'autorisation de guider sur certains sites mais nous pouvons réserver un guide officiel pour la visite de votre choix avec un supplément).

ASSURANCES & CHARNAY AFFAIRES

Assurance responsabilité civile, individuelle, rapatriement et perte de bagages : incluse dans tous nos séjours.

Assurance annulation MAIF

- Souscription individuelle un mois avant le départ (dernier délai) ou collective à la signature du contrat.
- Base de calcul : 4,84 % du montant du séjour.
- Garantit le remboursement des sommes versées (moins 20€ de frais de dossier par élève) en cas d'annulation pour : maladie, accident, décès familial ... sur justificatif : certificat médical ... Dans la mesure où l'assurance a été souscrite pour l'ensemble du groupe : en cas d'attentat, d'émeute ou d'acte de terrorisme se produisant à l'étranger dans la ou les villes de destination ou de séjour (voir courrier MAIF sur demande), et en cas de décision administrative d'interdiction de voyager sur le territoire français en raison d'un danger grave (voir courrier MAIF sur demande). Cette assurance est nominative.

Garantie Groupe Tranquillité (GGT)

- À souscrire à la signature du contrat et pour le groupe entier.
- Base de calcul : 6 % du montant du séjour.
- Garantit le remboursement des sommes versées (moins les franchises et hors coût de la garantie) en cas d'annulation complète du groupe et **quelle qu'en soit la raison** :

FRANCHISES :

- à plus de 30 jours du départ :
retenu de 65 € / participant.
- entre 15 et 30 jours du départ :
retenu de 75 € / participant.
- entre 8 et 15 jours du départ :
retenu de 85 € / participant.
- à moins de 8 jours du départ :
retenu de 105 € / participant.

Nouveauté :

Le paiement des assurances individuelles se fait désormais directement par Carte Bancaire



Pour une couverture totale, l'assurance annulation MAIF et la Garantie Groupe Tranquillité (GGT) sont cumulables.

Remise Pack assurances (MAIF + GGT) = 9,84%



CHARNAY AFFAIRES

Une agence de voyages au service des entreprises et des groupes

Pour tous les déplacements professionnels

Réservations hôtels | Billeterie aérienne | Billeterie SNCF | Traversées maritimes | Location de voitures...

Votre contact Charnay Affaires : Isabelle ALLEMOZ
iallemoz@ccevoyages.com - Tél. 03 85 20 54 86

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La société **CAPITAL CULTUREL EUROPEEN** (ci-après «**CCE**») située 50 chemin du bois d'Alier Zone des Berthilliers - 71850 Charnay-les-Mâcon, immatriculée au RCS de Mâcon sous le numéro 423 298 280, est spécialisée dans l'organisation de voyages scolaires et propose des voyages « clé en main » et des séjours linguistiques.

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après «**CGV**») régissent la vente des prestations commercialisées par CCE aux clients qui l'accepte.

Le client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées sans réserve, avant de passer Commande. En plus des présentes CGV, la brochure, le devis, la proposition, le programme de CCE constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de CCE, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par le client, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Les présentes CGV peuvent, à tout moment, faire l'objet de modifications. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande par le Client.

Les présentes CGV sont accessibles à tout moment et prévalent sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Le Client reconnaît avoir été informé que les ventes de Forfaits touristiques commercialisées par CCE sont régies par des dispositions particulières du Code de Tourisme.

1. Devis

Préalablement à toute inscription, un devis est émis par CCE en fonction des demandes du client. Ainsi, le client s'oblige à préciser à CCE le lieu de destination souhaité, la durée, le nombre de participants, les caractéristiques spécifiques que le voyage souhaitées (programme, visites, ...) ainsi que toute particularité susceptible d'impacter la faisabilité du voyage (exemple : personne à mobilité réduite, maladies nécessitant un suivi spécifique ou allergie ...).

Le devis précise notamment :

- dates du séjour
- le lieu et la durée du séjour : la durée du séjour est calculée en nombre de nuitées comprises
- le transport et ses caractéristiques et les éventuels transferts
- l'hébergement : les parents des participants mineurs bénéficieront des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur pendant le séjour.

• les excursions et programme des visites

• le nombre de participants minimum

Toute prestation supplémentaire demandée par le client avant le départ et après signature du contrat fera l'objet d'un avenant écrit au présent contrat.

Le coût de ces prestations supplémentaires sera à régler en même temps que le solde au même titre que les autres options. Au cas où CCE ne serait pas en mesure de satisfaire une demande de prestation supplémentaire (notamment du fait de l'impossibilité hôtelière ou de transport ou autre) le client ne serait pas en droit pour autant de remettre en cause les engagements pris préalablement à cette demande.

2. Inscription

2.1. Conclusion du contrat

Pour s'inscrire à l'un de nos séjours, il suffit de retourner le devis signé par le client et un acompte par élève de :

- 45 € pour un voyage de 130€ à 180€.
- 60 € pour un voyage de 180€ à 220€.
- 90 € pour un voyage de plus de 220 €.
- 30 % du montant du voyage pour les séjours avion et train.

2.2. Modifications du contrat

Jusqu'à 30 jours avant la date prévue du départ. CCE accepte d'étudier toutes modifications intervenant sur le seul programme d'excursions et des visites sous réserve que ces modifications n'aient pas d'incidence sur les hébergements et les réservations relatives au transport. **Passé ce délai, toute demande de modification sera impossible sauf accord exprès et préalable de CCE.**

Toute autre modification de la réservation initiale nécessitera l'accord préalable et écrit de CCE. Dans ce cas une somme forfaitaire pour les frais de dossier auxquels s'ajoutent les éventuels frais engagés par l'agence auprès des prestataires (justificatifs fournis) sera facturée en supplément.

Conformément aux articles L.211-12, R.211-8 et R.211-9, si avant la date prévue du départ, CCE est contrainte d'apporter une modification à l'une des prestations de ce contrat entraînant un changement significatif sur le prix de vente, le client sera informé dans les conditions prévues à l'article 3 ci-dessous.

3. Tarifs

Les prix sont établis en fonction des conditions économiques connues au moment de l'édition de la brochure (juillet 2025).

Ces tarifs peuvent subir des modifications conformément aux articles L.211-12, R.211-8 et R.211-9 du Code du Tourisme en cas de fluctuations :

- des taux de changes, redevances et taxes,
- d'augmentation imprévue du coût de la vie, du transport et des visites.

Le client sera informé de toute hausse de prix et recevra alors 8 semaines avant le départ le nouveau tarif avec la facture de solde.

Pour toute hausse supérieure à 8%, le client recevra sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse. En cas de refus du client, le contrat sera résolu et le client sera remboursé de tous les paiements effectués à CCE au plus tard 14 jours après la résolution du contrat.

4. Paiement

Le prix est payable en euros et doit s'effectuer obligatoirement en deux fois (sauf conditions spéciales définies dans le devis) selon les modalités suivantes :

- 1er versement à l'inscription (correspondant au montant de l'acompte et du prix des assurances) : le client est informé que les visites et excursions ne seront réservées qu'à réception de l'acompte.
- Le solde doit être versé impérativement 1 mois avant le départ. La facture définitive du séjour est envoyée 8 semaines avant le départ. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation.

5. Annulation

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, le contrat n'est pas soumis au droit de rétractation.

Toutefois le client peut résilier le contrat moyennant les frais fixés ci-après en fonction de la nature de l'annulation.

Nos tarifs sont calculés en fonction d'un nombre minimum de participants payants prévu au moment de l'élaboration du devis.

Pour les établissements scolaires, il est conseillé aux responsables d'avoir une liste d'attente afin de pouvoir remplacer les désistements, OU prévoir l'assurance annulation individuelle (4,84 % du montant du séjour). Voir ci-dessous.

A. Annulation du groupe dans sa totalité

- Annulation plus d'un mois avant le départ : la totalité de l'acompte sera retenue.
- Annulation d'un mois à deux semaines avant le départ : 50 % du montant total du séjour seront retenus.
- Annulation moins de 15 jours avant le départ : 100 % du montant du séjour seront retenus.

Le client est informé qu'il peut céder son contrat à une personne qui remplit les mêmes conditions et devra en informer CCE au plus tard 7 jours avant le début du séjour.

En cas de cession de contrat, le client et le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquiescer les frais qui en résultent.

Lorsque ces frais excèdent les montants affés chés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies. Dans tous les cas, le client reste solidairement responsable vis-à-vis de CCE du paiement du solde du prix, mais aussi des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

B. Annulation individuelle

Pour toute annulation individuelle, le nombre de participants payants (suivant contrat) doit être respecté, sinon le prix de vente sera recalculé pour chaque participant.

Pour toute annulation individuelle à moins de 1 mois avant la date du départ, le montant total du voyage sera non remboursable (sauf assurance individuelle, voir ci-dessous).

C. Assurance Annulation Individuelle ou groupe MAIF

Elle garantit le remboursement des sommes versées (moins 20€ de frais de dossier par élève) en cas d'annulation pour notamment :

- de maladie (y compris COVID-19), accident, décès familial... sur présentation de justificatif
 - en cas d'attentat, d'émeute ou d'acte de terrorisme se produisant à l'étranger dans la ou les villes de destination ou de séjour (voir conditions sur courrier MAIF sur demande), en cas de décision administrative d'interdiction de voyager sur le territoire français en raison d'un danger grave.
- Sur demande du client, les conditions du contrat MAIF pourront être transmises.
- En tout état de cause, la souscription individuelle devra se faire au plus tard 1 mois avant le départ. Une souscription collective peut également être effectuée à la signature du contrat.

D. Annulation du fait de CCE

En cas d'annulation du voyage du fait de CCE, le client sera remboursé de l'intégralité des sommes payées

au plus tard dans un délai de 14 jours à compter de la résolution du contrat en application de l'article L.211-14 du Code du tourisme.

6. Assurances client

Tous les participants à un voyage bénéficient d'une assurance responsabilité civile individuelle, rapatriement en cas de maladie ou de décès et perte de bagages souscrite par CCE auprès de la M.A.I.F. - Contrat N°1 703 218 A, pouvant être consultée sur simple demande.

7. Documents nécessaires pour voyager à l'étranger

CCE informera, le cas échéant, le client concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas ainsi que sur les éventuelles formalités sanitaires du pays de destination.

Le client s'oblige à obtenir, pour chaque participant, avant le départ les documents suivants :

- Pièce d'identité en cours de validité aux dates du voyage : carte d'identité (sauf pour la France) ou passeport accompagné éventuellement d'un visa si le pays de destination l'exige.
- Autorisation de sortie du territoire : original du formulaire Cerfa n°15646*01 signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale (si enfant mineur).
- Photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire (si enfant mineur). Le titre doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans + copie du livret de famille si l'enfant ne porte pas le même nom que le parent signataire.
- Carte européenne d'assurance maladie (selon le pays de destination).

Les documents relatifs à la nature de l'allergie alimentaire entraînant un suivi médical particulier, nécessitant une ordonnance médicale ou encore la mise en place d'un PAI devront être transmis et traduits sur papier libre dans la langue du pays visité. Ce document sera transmis à la famille d'accueil afin de permettre d'accueillir l'élève dans les meilleures conditions. Ces informations devront nous être transmises au plus tard un mois avant le départ. L'élève ou ses parents, s'il est mineur, conservent l'entière responsabilité et ne pourront en aucun cas mettre en cause celle des différents prestataires comme notamment CCE, les familles hôtes, l'auberge de jeunesse ou l'hôtel, ou les services de restauration.

Les documents relatifs au suivi de soins médicaux : les participants qui ont besoin de soins médicaux réguliers ou qui devront suivre un traitement au cours du voyage devront apporter une ordonnance valide et des médicaments dans leur boîte d'origine, marquée au nom de l'élève et accompagnée de la notice. La prise des médicaments sera sous la responsabilité de l'élève et des professeurs accompagnateurs.

Pour les participants étrangers et résidant en France :

- Passeport personnel en cours de validité, plus, dans certains pays, VISA des pays visités (voir avec l'ambassade du pays de destination). Réglementation pour les voyages scolaires : CCE invite les clients à consulter les Préfectures pour obtenir communication de la réglementation susceptible d'être mise en place pour les voyages scolaires.

La responsabilité de CCE ne pourra en aucun cas être engagée à défaut de communication des éléments dans le délai imparti ou en cas de documents non valides.

8. Responsabilité de Capital Culturel Européen

Conformément à l'article L. 211-16 du Code du Tourisme, CCE est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage objet du contrat et est tenue d'apporter toute l'aide nécessaire au client en cas de difficulté, sans préjudice de son droit de recours contre le prestataire de service qui a exécuté le service

ou contre tout tiers ayant contribué au fait à l'origine de l'indemnisation, de la réduction de prix ou d'autres obligations. En cas d'application de sa responsabilité de plein droit du fait de ses prestataires au sens de l'article précité, les limites de dédommagement prévues trouveront à s'appliquer.

La responsabilité de CCE ne peut être engagée en cas de force majeure telle que définie à l'article L.211-16 du code du tourisme et de la jurisprudence ou d'un événement à caractère imprévisible ou inévitable comme notamment : guerre, attentat, émeute, révolution, catastrophe nucléaire, événements climatiques ou naturels tels que cyclone, tempête, tremblement de terre, tsunami, inondation et dégât des eaux, tornade, nuage, vent de sable, black-out, intempéries, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, incendie, restrictions gouvernementales ou légales, changement d'horaire, problèmes monétaires, économiques ou politiques ou diffi culté d'accueil, et dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

De plus, CCE pourra s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable :

- soit au client,
- soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat,
- soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables,
- soit en cas d'incident survenu à l'occasion de prestations achetées hors contrat et directement sur place par le Client auprès d'un prestataire extérieur ou résultant d'une initiative personnelle du Client.

En cas de diffi culté, le client peut contacter CCE aux coordonnées suivantes : 03 85 20 54 85

De son côté, le client est tenu de communiquer à CCE toute non-conformité qu'il pourrait constater lors de l'exécution de son séjour dans les meilleurs délais.

L'obligation d'indemnisation de CCE pourra être déterminée et limitée par des conventions internationales régissant la responsabilité d'un prestataire fournissant un service de voyage inclus dans le voyage ou le séjour. Dans les autres cas, le contrat de voyage pourra limiter les dommages-intérêts à trois fois le prix total du séjour, sauf en cas de dommages corporels ou causés intentionnellement ou par négligence.

CAPITAL CULTUREL EUROPEEN a souscrit auprès de la compagnie MAIF un contrat d'assurance n°1 703 218 A garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle. CCE bénéficie également d'une garantie financière souscrite auprès de GROUPEAMA.

9. Dispositif de médiation

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

En cas de litige, le Client s'adressera en priorité à CCE pour trouver une solution amiable.

Le Client consommateur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle en s'adressant au **MTV Médiation Tourisme Voyage à l'adresse suivante : BP 80303 - 75823 PARIS Cedex - www.mtv.travel**

A défaut, les Tribunaux compétents sont les Tribunaux français en application des règles du Code de procédure civile si le Client est un consommateur.

10. Information pré contractuelle - acceptation du client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes CGV et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation, à savoir :

- les caractéristiques essentielles des prestations, compte-tenu du support de communication utilisé ;
 - le prix des prestations et des frais annexes ;
 - les informations relatives à l'identité de CCE, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
 - les informations relatives au droit de rétractation ou les conditions d'exclusion de ce droit ;
 - les informations relatives aux garanties légales et à leurs modalités de mise en oeuvre ;
 - la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.
- Le Client reconnaît également avoir été informé que la politique de confidentialité était consultable librement sur le site internet de CCE : <https://www.ccevoyages.com/>

Retrouvez les articles du code du tourisme relatifs à la vente de forfaits touristiques en consultant les articles R.211



NOUS CONTACTER

Je pose une question



Je demande un devis



CCE VOYAGES

50 chemin du bois d'Alier
BP-45, Zone des Berthilliers
71850 Charnay-les-Mâcon
03 85 20 54 85



www.ccevoyages.com



LES ENTREPRISES
DU VOYAGE